

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'Hérault
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
et bulletin de liaison des maires

19 octobre 2010

Spécial Zao

S O M M A I R E

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGUEDOC-
ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

Délégation du 1^{er} octobre 2010

Procuration sous seing privé.....2

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES**

ARRETE PREFECTORAL N° 2010-I-3081

Délégation de signature du préfet de département à Madame Martine AOUSTIN, directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon (agrément de Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux).....10

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délégation du 1^{er} octobre 2010.

Procuration sous seing privé

Montpellier le 1^{er} octobre 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGUEDOC-ROUSSILLON
ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLEE HENRY II DE MONTMORENCY
34954 MONTPELLIER CEDEX 2
CABINET
Affaire suivie par sylvain BIANCAMARIA
tgcg034@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 15 75 61 📠 04 67 15 75 00

Procuration sous seing privé

Je soussignée, **Nadine CHAUVIERE**, administratrice générale des finances publiques, nommée par décret du 1er Juillet 2009 Directrice régionale des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, déclare constituer pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées, et ce à compter du **1^{er} octobre 2010**, sauf dispositions contraires.

I - DELEGATIONS GENERALES

M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle du pilotage et des ressources,
M. Stéphane OGER, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle de la gestion publique,
M. Jean-Claude ROQUES, administrateur général des finances publiques, Directeur, responsable du pôle de la gestion fiscale,
Mme Anne-Marie AUDUREAU, administratrice des finances publiques, adjointe du directeur responsable du pôle de la gestion fiscale,
M. Pierre CARRE, administrateur des finances publiques, adjoint du directeur responsable du pôle de la gestion publique,
M. Jean-Michel POUX, administrateur des finances publiques, adjoint du directeur responsable du pôle du pilotage et des ressources,
reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux en cas d'empêchement de ma part ou de celle de MM. CITRON, OGER, ROQUES, de Mme AUDUREAU, de MM CARRE et POUX, sans que le non-empêchement soit opposable aux tiers ou puisse être invoqué par eux :

M. Bernard HEISSAT, administrateur des finances publiques, responsable de la mission maîtrise des risques.

M. Philippe GLAPA, administrateur des finances publiques, chef de la division économique et financière : mission d'expertise économique et financière (MEEF) et département de l'action et de l'expertise économiques (DA2E) ;

M. Sylvain BIANCAMARIA, directeur départemental, chef de la division stratégie et contrôle de gestion.

Mme Gilles PRUNET, directeur divisionnaire, chef de la division des ressources humaines ;

M Claude LABADIE, trésorier principal, chef de la division du budget de l'immobilier et de la logistique ;

Mme Delphine FERNANDEZ, directrice départementale, chef de la division des collectivités locales ;

M. Frédéric RUIZ, directeur départemental, chef du Département informatique ;

M Stéphane GILLES, inspecteur principal, chef de la division de la dépense publique.

La présente délégation générale exclut les opérations afférentes à l'exécution budgétaire relevant du bloc 3 pour MM Alain CITRON, Jean-Michel POUX et Claude LABADIE, tant pour les dépenses que pour l'émission des titres de perception.

II - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHEES DIRECTEMENT A LA DIRECTRICE REGIONALE

Contrôle Budgétaire en Région

Une délégation spéciale de signature au titre du contrôle financier en région (art 4 du décret du 27/01/2005) est accordée à M. Jean-Frédéric LEPEERS, administrateur civil, contrôleur budgétaire régional. En son absence, Mme Chantal SOUVERAIN, receveur percepteur, adjointe, reçoit délégation de signature pour le contrôle budgétaire régional à l'exception des refus de visa.

En l'absence de Mme Chantal SOUVERAIN, Mmes Bénédicte PHILIPPE et Audrey PASCAUD, M Alain DUSSERRE, inspecteurs, reçoivent pouvoir de viser tous les documents relevant du contrôle budgétaire régional n'appelant pas d'avis défavorable ainsi que les fiches d'accompagnement.

Audit de contrôle et de conseil

Mise en œuvre du processus d'audit :

Une délégation spéciale concernant la mise en œuvre du processus audit est accordée à Mmes Yvette BERARD et Gilberte PESSION, MM Olivier CARITG, Bernard CECCONI, Laurent FABREGAT, Marc PACCIANUS, David TERRADE, inspecteurs principaux et M. Vincent AIRAUD, inspecteur. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités.

Remises de service :

Une délégation spéciale concernant la signature des procès verbaux de remise de service est accordée à Mmes Yvette BERARD et Gilberte PESSION, MM Olivier CARITG, Bernard CECCONI, Laurent FABREGAT, Marc PACCIANUS, David TERRADE, inspecteurs principaux et M. Vincent AIRAUD, inspecteur.

Département informatique :

Une délégation spéciale est accordée à M. Frédéric RUIZ, directeur départemental et en son absence à Mme Joëlle POUPARD et MM Jean-Luc PELISSIER et Jean-François MOLIERES, receveurs-percepteurs, pour signer les actes relatifs au fonctionnement du département informatique et du pôle Toscane.

Mission maîtrise des risques:

Une délégation spéciale est accordée à M. Bernard HEISSAT, administrateur des finances publiques et en son absence à Mme Marie-Françoise CREBASSA, inspectrice principale, pour signer la correspondance et les documents relatifs à la maîtrise des risques.

En l'absence de M. HEISSAT et de Mme CREBASSA, M. Manuel ESPINOSA, receveur-percepteur, responsable de la cellule qualité comptable, reçoit pouvoir de signer la correspondance et les documents relatifs aux affaires de son service. En son absence, M. Laurent CASSIGNOL, inspecteur, reçoit pouvoir de signer les correspondances et documents courants du service.

Politique immobilière de l'Etat :

Une délégation spéciale est accordée à M. Michel GOUTY, administrateur général des finances publiques, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission politique immobilière de l'Etat. En son absence la délégation est accordée à M. Didier CLARY, inspecteur principal ou M. Luc VIALON, inspecteur.

Communication :

Une délégation spéciale est accordée à M. Alain FERRERES, inspecteur départemental, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission communication dont il a la charge.

Fonds structurels Européens :

Une délégation spéciale est accordée à M. Jean-Frédéric LEPERS, administrateur civil, au titre de la gestion des fonds européens. En son absence, la délégation est accordée à Mme Chantal SOUVERAIN, receveur-percepteur y compris les appels de fonds FSE/FEDER/FSUE.

En l'absence de M. Jean-Frédéric LEPERS et de Mme Chantal SOUVERAIN, Mme Audrey PASCAUD, inspectrice, chargée de mission à la cellule Europe, Mmes Danielle ROLLAND et Noëlle HUC, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les documents courants et les bordereaux d'envoi relatifs à la cellule Europe pour la gestion des fonds européens (hors appel de fonds).

III - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DU POLE DE LA GESTION PUBLIQUE**Division économique et financière :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la Mission d'expertise économique et financière (MEEF) et aux affaires qui s'y rattachent ainsi qu'au titre du Département de l'action et de l'expertise économiques (DA2E) et aux affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Philippe

GLAPA, administrateur des finances publiques, chef de la division économique et financière. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Caroline PILLIN, inspectrice principale, à Mme Martine GOUNELLE et M. Alain BRAJON, receveurs percepteurs, ainsi qu'à Mme Joëlle MALZAC et M. Pierre ROUMEGAS, inspecteurs.

Division des collectivités locales :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des collectivités locales et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Delphine FERNANDEZ, directrice départementale, chef de la division des collectivités locales. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Pierre GALIERE et à Mme Brigitte HILAIRE, receveurs-percepteurs, adjoints de la division.

Mme Catherine TISIN, inspectrice, reçoit pouvoir de signer toutes les pièces concernant son service.

Mme Catherine FINCK, inspectrice, reçoit pouvoir de signer les comptes de gestion, les correspondances courantes, récépissés, accusés de réception, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, et toutes notes relatives aux affaires dont elle a la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

M. Noël SAGEL, inspecteur, reçoit pouvoir de signer les états relatifs à la fiscalité directe locale, les correspondances courantes, récépissés, accusés de réception, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, et toutes notes relatives aux affaires dont il a la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

Mme Patricia ORGITELLO, Mlle Emmanuelle SOURISSEAU, Mlle Cristina PEIRO et M. Franck PUYOO-HIALLE, inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer les correspondances courantes, récépissés, accusés de réception, bordereaux d'envoi, demandes de renseignements, et toutes notes relatives aux affaires dont ils ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

Division de la dépense publique :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la dépense publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Stéphane GILLES, inspecteur principal, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjoint, M. Jean-Louis DAUPEYROUX, receveur-percepteur.

Division de la comptabilité et des opérations financières :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la comptabilité et des opérations financières et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Danielle KELLER, trésorière principale, chef de la division.

Division du domaine :

Une délégation spéciale de signature au titre du service du domaine est accordée à Mme Annie SOISSON, trésorière principale, chef de la division pour tout document lié à des dossiers revêtant une sensibilité particulière, pour les évaluations d'un montant inférieur ou égal à 700 000€ et pour les cessions ou acquisitions d'un montant inférieur ou égal à 500 000€. En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à M. Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal, adjoint du service.

Mission simplification :

Une délégation spéciale de signature au titre de la mission simplification dans le pôle de la gestion publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Mourad KHENISSI, inspecteur principal.

IV - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DE LA GESTION FISCALE

Division des particuliers :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des particuliers et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Francis GUISSSET, directeur divisionnaire. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Paul JEAN-PIERRE, inspecteur principal.

Division des professionnels :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des professionnels et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Eric ESTEVE, directeur divisionnaire. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Jean-Paul NOUET, inspecteur principal et à Mme Suzette VAST, inspectrice départementale.

Division du contrôle fiscal :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du contrôle fiscal, du contrôle de la redevance de l'audiovisuel, et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Jean-François BLAZY, directeur divisionnaire. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Simone GUISSSET, inspectrice départementale.

Mme Eliane SALLABERRY, Inspectrice, reçoit délégation au titre du contrôle de la redevance audiovisuelle.

Division des affaires juridiques :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires juridiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Stéphane SCHLOTTERBECK, directeur divisionnaire. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Marie-Claire GOURANTON et M. Guy SAUVAIRE, inspecteurs départementaux.

Mission Accueil - mise en place du guichet fiscal unifié :

Une délégation spéciale de signature au titre de la mission accueil - mise en place du guichet fiscal unifié et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Isabelle HOUVENAGHEL et à M. Bernard PY, inspecteurs principaux.

Centre de Prélèvement Services de Montpellier (CPS) :

Une délégation spéciale de signature au titre du CPS et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Elyette BOYER, trésorière principale.

V - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES

Division de la stratégie et du contrôle de gestion :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la stratégie et du contrôle de gestion et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, directeur départemental, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Colette NICOL, inspectrice départementale et M. Jean-Pierre PAGOLA, receveur-percepteur.

Division des Ressources Humaines :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des ressources humaines et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Gilles PRUNET, directeur divisionnaire, chef de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mmes Monique BONICEL, Isabelle MARTIN et M. François CHAMPEAU, inspecteurs.

M. Gilles PRUNET, directeur divisionnaire, reçoit en outre pouvoir de signer les contrats à durée déterminée correspondant à des besoins occasionnels, les contrats de vacataires, les fiches de congés des agents de catégorie A, les autorisations de travail à temps partiel, les états de frais de déplacements, les états de rémunérations des praticiens formateurs du centre de formation et les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunération. En son absence M. Olivier MARTIN, contrôleur principal, reçoit pouvoir de signer les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunérations.

Division du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du budget, de l'immobilier et de la logistique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Claude LABADIE, trésorier principal, chef de la division. Il reçoit également pouvoir de signer la certification du service fait sur toutes les factures relevant du service Logistique, ainsi que la délégation d'engager, d'affecter et de mandater les crédits délégués par la Direction générale des finances publiques.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés, à Mme Ghislaine CONDE, Inspectrice départementale et Mmes Karine KUGELE et Florence PAUZIER, inspectrices, pour ce qui relève des attributions qui leurs sont confiées.

- **Division de la formation professionnelle :**

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la formation professionnelle et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, directeur départemental, chef de la division. Les mêmes pouvoirs sont conférés, à son adjointe, Mme Corinne SOUBEYRAN, inspectrice départementale, pour ce qui relève des attributions qui lui sont confiées.

Pôle national de soutien à l'analyse financière des établissements hospitaliers et des organismes de logement social et à l'analyse des risques :

Une délégation spéciale de signature au titre du pôle national de soutien et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Béatrice BLANES, receveuse des finances, chef du pôle de Montpellier.

VI - AUTRES DELEGATIONS SPECIALES

Comptabilité de l'Etat - Dépense - Dépôts et services financiers

Mme Danielle KELLER, trésorière principale,
Mme Elyette BOYER, trésorière principale,
M. Jean-Louis DAUPEYROUX, receveur-percepteur,
M. Pierre GALIERE, receveur-percepteur,
Mme Martine GOUNELLE, receveur-percepteur,
M. Jean-François MOLIERES, receveur-percepteur,
M. Jean-Luc PELISSIER, receveur-percepteur,
Mme Joëlle POUPARD, receveur-percepteur,
Mme Chantal SOUVERAIN, receveur-percepteur,

reçoivent pouvoir de signer les chèques sur le Trésor et les ordres de paiement.

Mme Danielle KELLER, trésorière principale, M. Jean-Louis DAUPEYROUX, receveur-percepteur, et Mme Sandie CUGNET, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France.

Mme Sandie CUGNET, inspectrice, chef du service Comptabilité, reçoit pouvoir de signer les récépissés, déclarations de versements, reconnaissances de dépôts de fonds ou de valeurs, ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte courant du Trésor à la Banque Postale, chèques et ordres de paiement payables sur divers départements, bordereaux d'envoi, pièces de comptabilité, demandes de renseignements. De plus, MM Mustapha OULD AKLOUCHE, caissier et, en son absence, Alain CHATAIGNER, caissier suppléant, agents d'administration principaux, reçoivent pouvoir de signer les quittances de caisse. En l'absence de Mme Sandie CUGNET, Mmes Michèle AZAVANT et Mireille MONTAGNON, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les documents courants et bordereaux d'envoi du service.

Parallèlement à Mme Sandie CUGNET, Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, chef du service Gestion des comptes, reçoit pouvoir de signer les récépissés, déclarations de versements, reconnaissances de dépôts de fonds ou de valeurs, chèques sur le Trésor et ordres de paiement, bordereaux de prélèvements ou de dégagements de fonds, chèques et ordres de paiement payables sur divers départements, bordereaux d'envois, pièces de comptabilité, demandes de renseignements à l'exclusion de toutes autres pièces.

M. Christophe CORMIER, inspecteur, chef du service recouvrement-comptabilité, reçoit pouvoir de signer les états mensuels d'ajustement «ARCADE» entre le recouvrement et la comptabilité générale.

Mme Stéphanie LEMPEREUR, chef du service gestion des comptes et M. Christian SOUVERAIN, responsable Relations clientèle institutionnelle, inspecteurs, reçoivent pouvoir, en outre, de signer les documents d'ouverture des comptes de dépôts de fonds et des comptes-titres ainsi que les avenants s'y rapportant.

En l'absence de Mme Stéphanie LEMPEREUR, Mmes Françoise BERTHOMIEU et Christiane LECHENETIER, contrôleuses principales, reçoivent pouvoir de signer les documents courants du service

Dépense :

M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, chef du service Dépense, reçoit pouvoir, en outre, de signer les récépissés, accusés de réception, significations d'oppositions, les avis, les certificats, les attestations de paiement, les bordereaux sommaires, les rejets et suspensions de mandats et demandes de paiement en provenance des services ordonnateurs, les états de recensement, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs, les chèques Trésor et ordres de paiement et toutes pièces relatives aux dispositifs d'aides gérés par la DRFIP. En son absence, Mmes Yasmine MEMOIRE et Marlène ANGLADE et MM Jean-Louis MAHOUX et Eric NOVIO, contrôleurs principaux, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux d'envoi, les

récépissés, les accusés de réception, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs et les demandes de renseignements et avis d'information à destination des ordonnateurs relevant des attributions du service de la Dépense.

Mme Chantal SOUVERAIN et M. Jean-Louis DAUPEYROUX, receveurs-percepteurs, MM Hugues BRIN, Olivier BUONGIORNO, inspecteurs, et Mmes Anne-Laure LEVERT et Corinne SEIWERT, inspectrices, Mme Mireille MICHEL, contrôlease principale, Mmes Nadine CARMINATI et Annie GIROUSSE, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les notifications d'actes délivrées par les Huissiers de Justice.

M. Hugues BRIN, inspecteur, chef du service liaison-rémunération, reçoit pouvoir, en outre, de délivrer des certificats de non-opposition sur traitements de fonctionnaires assignés sur ma caisse, des certificats de cessation de paiement, des certificats de ré-imputation budgétaire et de signer les ventilations budgétaires annuelles, de donner l'ordre d'exécution des virements de paye à la Banque de France et l'intégration dans PSAR des virements des acomptes, des retenues, des cotisations et indemnités représentatives de logement. En son absence, Mme Isabel DOULAIN, contrôlease principale et M Olivier PY, contrôleur, reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement, les attestations de paiement ou de non-paiement du supplément familial de traitement et des prestations familiales, les bordereaux de chèques Trésor public, les accusés de réception des oppositions sur traitements et accusés de réception divers, de donner l'ordre d'exécution des virements de paye à la Banque de France et l'intégration dans PSAR des virements des acomptes, des retenues, des cotisations et indemnités représentatives de logement.

Mmes Corinne SEIWERT, chef du service des pensions et Anne-Laure LEVERT, chargée de mission pensions, inspectrices, reçoivent pouvoir de signer les ordres de reversement sur pensions ou sur émoluments divers ainsi que les bordereaux ou pièces d'accompagnement. En leur absence, Mmes Annie GIROUSSE et Mireille MICHEL, contrôleuses principales et M. Hervé VENIER, contrôleur, reçoivent pouvoir de signer toutes les correspondances courantes, les accusés de réception des avis à tiers détenteurs et les demandes de renseignement du Centre régional des pensions.

Mme Stéphanie LEMPEREUR, Christophe GIROU et Christian SOUVERAIN, inspecteurs, reçoivent pouvoir de signer l'état annuel des certificats reçus (marchés publics imprimés DC7).

Produits divers de l'Etat :

M Christophe GIROU, inspecteur, chef du service recouvrement-produits divers reçoit pouvoir, de signer les déclarations de recettes et attestations de paiement, ainsi que les délais de paiements inférieurs à 12 mois pour des dettes inférieures à 15.000 euros, les déclarations de créances en matière de procédures collectives, les actes et états de poursuites et les mainlevées y afférents. En son absence, M. Jean-Claude VALETTE, contrôleur principal, Mmes Anne-Marie MARTY et Marie-Catherine FOURNIER, contrôleuses, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes et les délais de paiement dans les mêmes conditions que précisées pour M Christophe GIROU ainsi que l'état annuel des certificats reçus (marchés publics : imprimés DC7)

A Montpellier, le 1^{er} octobre 2010

*La Directrice régionale des finances publiques
de Languedoc-Roussillon et du Département*

Nadine CHAUVIERE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE PREFECTORAL N° 2010-I-3081

Délégation de signature du préfet de département à Madame Martine AOUSTIN, directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon (agrément de Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux)

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Pôle Juridique Interministériel

ARRETE PREFECTORAL N° 2010-I-3081

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU PREFET DE DEPARTEMENT

A Madame Martine AOUSTIN, directeur général de
l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon
(agrément de Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur

VU le livre II de la sixième Partie du Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6211-2, L 6212-1, R 6211-25, R 6212-72 à R 6212-89 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment l'article 34 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-1046 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 DU 29 AVRIL 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau règlementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 11 décembre 2008 nommant Monsieur Claude BALAND, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'HERAULT ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Mme Martine Aoustin, directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault,

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} :

Délégation de signature est donnée à Mme Martine Aoustin, directeur général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Languedoc-Roussillon, à l'effet de signer les arrêtés portant agrément des Sociétés d'Exercice Libéral exploitant un laboratoire de Biologie Médicale pour la période transitoire instituée par l'Ordonnance du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et Madame le directeur Général de l'ARS du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 19 octobre 2010

LE PREFET

Claude BALAND

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le **19 octobre 2010**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Patrice LATRON

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel